

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre LII. Le Même au Mandarin Kie-tou-na, à Pékin.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9998

On dit que le capitaine ministre est vif, bouillant & emporté ; il parle de tems en tems de se battre. Je présume qu'il met la bravoure au-dessus des qualités du négociateur. Tu peux bien t'imaginer qu'avec d'aussi heureuses dispositions a devenir soldat, il ne sera pas long-tems ministre : on attend sa chute tous les jours. Celle-ci ne sera point sa faute ; mais celle de ceux qui l'emploient ; je te l'ai dit ailleurs, la France n'a point d'Ecole de ministre. On devient plénipotentiaire & ambassadeur du premier coup, sans l'avoir jamais appris.

L E T T R È LII.

*Le Même au Mandarin Kie-tou na,
à Pékin.*

de Londres.

ON a arrêté ici un citoïen qui avoit publié des injures contre le roi dans une feuille périodique appellé le North Breton.

L'offense étoit personnelle à la couronne. Il avoit écrit que le monarque avoit menti.

Après l'avoir fait conduire dans une prison qu'on nomme la Tour, il fut question d'examiner si l'on pouvoit l'y détenir.

Après

Après plusieurs recherches, on trouva, ou du moins on crut trouver que le prisonnier n'avoit point passé les bornes de la liberté Angloise, & qu'il avoit tout juste insulté le Prince dans les limites de la constitution Britanique; car chaque gouvernement en Europe a sa forme qui influe sur la maniere de penser des sujets.

Par exemple en Anglettere on pense que le Roi ment lorsqu'il ne dit pas la vérité; au lieu qu'en France, en Espagne, en Portugal & dans tous les états tout-à-fait despotiques, il est reçu que le Roi dit la vérité, lors même qu'il ment.

Comme on ne pouvoit pas détenir ce citoïen on le relacha: mais à peine eut-il recouvert sa liberté qu'il écrivit aux ministres qu'ils étoient des voleurs, & les menaça de les faire arrêter comme tels. On fit de nouvelles recherches sur cette seconde invective, & on trouva qu'il pouvoit emploïer ces termes au pied de la lettre, attendu que ces ministres avoient ordonné de fouiller chez lui pendant sa détention, & de lui enlever ses papiers, & que selon les loix d'Angleterre ceux qui prennent, ou ordonnent de prendre les effets qui appartiennent à un citoïen sont déclarés voleurs.

Ces

Ces invectives de la part d'un sujet, adressées au Roi & à ses ministres, te révolteront sans doute ; je ne les approuve pas non plus ; mais il y a tel gouvernement en Europe chez qui tout cela peut convenir.

Le citoïen détenu étoit membre du Parlement ; c'est-à-dire un des représentans du corps où réside la souveraine puissance : or s'il étoit permis aux ministres d'état de se saisir des membres, bientôt ils emprisonneroient le Parlement entier & feroient comme Cromwell, qui les aiant chassés les uns après les autres, ferma la porte, & emporta la clef avec lui.

L E T T R E L I I I .

Le Même au Même, à Pékin.

de Londres.

MON hôte de Paris qui est un fort honnête homme, quoiqu'un peu politique, me promet avant mon départ, que s'il arrivoit quelque nouveauté dans cette capitale, qui méritât l'attention de notre Cour, il m'en donneroit aussitôt avis.

Je ne pensois plus à sa correspondance, lorsque hier, jour de poste, je reçus la lettre suivante avec cette adresse, à Monsieur,
Monsieur